

SERMON DU VENDREDI

DATE: 31.10.2025

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

وَلَا تَقْرُبُوا الزَّانِيَ إِنَّهُ كَانَ فَاحِشَةً وَسَاءَ سَبِيلًا.

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ :
يَا مَعْشَرَ الشَّبَابِ، مَنْ اسْتَطَاعَ الْبَاءَةَ فَلْيَتَزَوَّجْ، فَإِنَّهُ أَغْضُ لِلْبَصَرِ
وَأَحْصَنُ لِلْفَرْجِ، وَمَنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَعَلَيْهِ بِالصَّوْمِ.

LE GRAND PÉCHÉ : NE VOUS APPROCHEZ PAS DE L'ADULTÈRE

Chers croyants !

L'un des grands péchés interdits par notre noble religion, l'islam, est l'adultère, qui corrompt l'âme et la descendance. L'adultère consiste en l'union charnelle entre un homme et une femme qui ne sont pas liés par un mariage légitime. Ce péché manifeste, qui provoque la destruction des foyers et brise les espoirs et les rêves des jeunes, est une turpitude évidente. Notre noble Créateur ﷻ déclare dans le Coran : “ **Ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité avec Allah ﷻ, qui ne tuent pas la personne qu'Allah ﷻ a rendue sacrée, sauf à bon droit, et qui ne commettent pas d'adultère. Quiconque fait cela encourra une punition.**”¹ Le Prophète Muhammad ﷺ a également dit : “ **Le fornicateur ne commet pas la fornication au moment où il est croyant...**”² Ainsi, il a indiqué que l'adultère est un grand péché qui affecte la foi.

Chers musulmans !

Notre noble religion, l'islam, n'interdit pas seulement l'adultère, mais également tout ce qui y conduit. C'est pourquoi il est interdit de dévoiler le corps qu'Allah ﷻ a confié à l'être humain comme un dépôt, en portant des vêtements non conformes à la pudeur. Il est également interdit qu'un homme et une femme qui n'ont pas d'empêchement religieux au mariage se retrouvent seuls ou vivent ensemble sous le prétexte d'une « colocation ». Des termes tels que « vie de couple libre », « relation d'amitié », « aventure » ou « infidélité » ne peuvent en aucun cas

rendre ce grand péché innocent. De même, des expressions comme « relation de cœur » ou « union équilibrée » ne peuvent pas légitimer ce qu'Allah ﷻ a rendu illicite. De même, que ce soit dans la vie réelle, dans le monde virtuel ou dans les médias écrits et visuels, toute parole, attitude ou comportement menant à l'adultère est interdit. En effet, Allah ﷻ ordonne dans le Coran : “**Ne vous approchez pas de la fornication. C'est une turpitude et une voie très mauvaise.**”³ Ainsi, Allah ﷻ ordonne aussi bien aux hommes qu'aux femmes de préserver leur chasteté.

Chers fidèles !

Le moyen le plus efficace pour se prémunir contre l'adultère est le mariage légitime. Le mariage est un ordre d'Allah ﷻ, une tradition du Prophète ﷺ et un besoin naturel de l'être humain. Il constitue en même temps la meilleure protection contre l'adultère et tout ce qui y conduit. Allah ﷻ dit dans le Coran : “**Mariez ceux d'entre vous qui sont célibataires...**”⁴ Et le Prophète ﷺ a dit : “**Ô jeunes gens ! Que celui d'entre vous qui en a les moyens se marie, car le mariage aide à détourner le regard du péché et à préserver la chasteté. Quant à celui qui n'en a pas les moyens, qu'il jeûne, car le jeûne atténue les désirs.**”⁵ Ainsi, nous devons encourager nos jeunes au mariage et les aider à se marier lorsqu'ils atteignent l'âge convenable, tout en évitant ce qui rend le mariage difficile.

Chers musulmans !

Cette année marque le 102^e anniversaire de la proclamation de notre République. À cette occasion, nous commémorons avec miséricorde et gratitude nos vaillants martyrs, nos héros et nos grands dirigeants qui ont défendu notre patrie au prix de leur sang pendant la glorieuse guerre d'indépendance et nous ont légué ce pays. Qu'Allah ﷻ fasse perdurer jusqu'au Jour du Jugement notre unité, notre paix et notre fraternité.

¹ Furkân, 25/68.

² Buhâri, Eşrîbe 1

³ İsrâ, 17 /32.

⁴ Nûr, 24/32.

⁵ Buhârî, Nikâh, 3; Tirmizî, Nikâh, 1.